

Opinion Vendredi 3 décembre 2010

Les raisons de défendre l'inclusion scolaire des handicapés

Par Silvia Hyka et Emmanuelle Seingre,

Silvia Hyka et Emmanuelle Seingre, de l'association Insieme, lance un appel politique à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées

La Journée internationale des personnes handicapées est placée cette année sous le signe de l'intégration scolaire. L'occasion de faire valoir notre position d'association de proches de personnes handicapées mentales, alors même que le débat politique a déjà commencé.

Tout d'abord: l'intégration (ou l'inclusion) des élèves avec un handicap s'inscrit dans un cadre légal national, la scolarisation étant obligatoire pour tous les enfants. Si l'on veut remettre en cause une politique inclusive, il faut ainsi contester formellement des textes fédéraux et intercantonaux adoptés démocratiquement. La Constitution fédérale et la loi sur l'égalité pour les handicapés constituent la base légale de l'intégration. L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui entrera en vigueur le mois prochain prévoit que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives.

Ensuite, il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas tant d'intégrer mais plutôt d'inclure ceux qui sont ici. La place d'un écolier se trouve avant tout dans son quartier ou dans son village, entouré des enfants qu'il connaît. La scolarisation en milieu ordinaire, même si elle demande des efforts importants de la part de tous les partenaires concernés doit être comprise comme un geste évident. A cet égard, l'implantation d'écoles spécialisées aux confins des villes doit être questionnée.

Ces principes posés, à qui et à quoi sert l'intégration? Ces dernières semaines, certains ont eu beau jeu de prétendre que les élèves handicapés trouveraient un meilleur enseignement dans des lieux adaptés. De notre point de vue de parents, c'est oublier la fonction sociale de l'intégration; comme si nos enfants, une fois les portes de l'école spécialisée fermées, à 16 heures, n'avaient plus de vie réelle; comme s'ils ne devaient pas, eux, s'adapter au monde qui nous entoure, à la cohue des transports publics, à la rapidité de la caissière du supermarché, aux voisins qu'ils croisent. C'est par ailleurs oublier qu'à l'école ordinaire, leur programme est adapté et que des appuis peuvent être demandés. C'est aussi passer sous silence le fait que les enfants acquièrent des connaissances par imitation et que la force d'un groupe de camarades plus avancés favorise les acquisitions. Les écoles d'enseignement spécialisé fournissent un travail remarquable. Il n'en demeure pas moins que l'intégration aussi est source de progrès scolaires.

A qui sert encore l'inclusion? Au reste des élèves qui doivent appréhender une réalité différente de la leur. Avec la fin de la famille élargie, beaucoup d'enfants grandissent dans un environnement relativement uniforme. Exclure de l'école tous ceux qui semblent, à tort ou à raison, différents renforce cette tendance et conduit à un appauvrissement de notre expérience de l'environnement social. Certes, nous entendons les réserves des parents qui craignent que la présence d'enfants handicapés ne monopolise l'attention des enseignants. Ces craintes ne sont pourtant pas fondées et il reste à savoir si dans les prochaines décennies, nous aurons besoin d'être entourés de têtes bien pleines ou de têtes intelligentes, dotées de compétences sociales, capables d'évoluer dans un monde complexe.

A quoi sert l'inclusion? Il ne s'agit pas de minimiser les efforts des enseignants. Dans nos dialogues avec les autorités, nous sommes à leurs côtés pour demander qu'ils disposent des moyens nécessaires à l'accueil de l'ensemble de leurs élèves. Mais il faut souligner que les expériences inclusives peuvent être des plus gratifiantes. Elles sont surtout l'occasion pour les enseignants d'acquérir des connaissances, soit parce qu'il s'est agi de trouver des solutions à des problèmes inhabituels, soit parce que l'horizon professionnel s'est élargi au contact d'enseignants spécialisés. L'enseignement et l'éducation spécialisés ont toujours été source de progrès pour l'enseignement généraliste.

Nous appelons donc à un renforcement de l'inclusion scolaire des élèves avec un handicap mental. Certaines conditions doivent évidemment être réunies pour en faire une expérience réussie: les enseignants doivent être soutenus de manière adéquate et l'inclusion scolaire doit être adaptée aux capacités de l'enfant concerné. L'inclusion ne saurait par ailleurs être imposée: les parents doivent garder le choix entre la scolarisation spécialisée ou ordinaire, voire mixte. Les deux types d'approches – ordinaire ou spécialisée – sont complémentaires et il serait erroné de vouloir les opposer.

Un paradoxe pour conclure: comment demander d'un côté l'exclusion des personnes handicapées de l'école régulière et de l'autre côté exiger qu'elles fassent plus d'efforts d'intégration sur le marché du travail? Incohérence à laquelle nous attendons une réponse ces prochaines semaines lors du débat sur le 2e volet de la 6e révision de l'AI.

Silvia Hyka est secrétaire générale d'InsiemeVaud; Emmanuelle Seingre est membre du comité www.insiemevaud.ch

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA